

ACTION URGENTE

RUSSIE. REMISE EN LIBERTÉ D'UN DÉFENSEUR DES DROITS HUMAINS

Le défenseur des droits humains Alexeï Sokolov a bénéficié d'une mise en liberté conditionnelle. Il avait été condamné, pour des charges qu'il a toujours niées, à l'issue d'un procès ayant donné lieu à plusieurs violations des principes d'équité des procès. Les accusations se fondaient sur des témoignages de codétenus dont certains s'étaient plaints auparavant de ce qu'on avait exercé des pressions sur eux pour les contraindre à témoigner contre Alexeï Sokolov.

Alexeï Sokolov a bénéficié d'une remise en liberté conditionnelle le 27 juillet sur décision du tribunal de Krasnoïarsk. Il avait été arrêté en mai 2009 et condamné en mai 2010 sur la base d'accusations dont beaucoup ont estimé qu'elles avaient été forgées de toutes pièces et visaient à le punir de son action en faveur des droits des prisonniers, en particulier de ceux victimes d'actes de torture. La peine de cinq ans d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné dans un premier temps avait été réduite à trois ans en appel. Il était détenu à Krasnoïarsk, soit à plus de 2 000 kilomètres de sa famille et aurait été frappé et harcelé par des membres de l'administration pénitentiaire, y compris pendant le trajet jusqu'à Krasnoïarsk. Il est maintenant de retour parmi les siens à Ekaterinbourg.

Alexeï Sokolov avait déposé deux demandes de libération conditionnelle qui lui avaient été refusées pour des raisons douteuses.

Amnesty International a parlé avec Alexeï Sokolov le 27 juillet. Il a évoqué son soulagement d'avoir pu retourner auprès de sa femme et de ses enfants, et il a remercié Amnesty International et ses membres, ainsi que les nombreuses autres organisations de défense des droits humains qui l'ont soutenu ces deux dernières années.

Merci à tous ceux qui se sont mobilisés en faveur d'Alexeï Sokolov. Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau Actions urgentes pour le moment, mais Amnesty International va continuer à suivre l'évolution de cette affaire.

Ceci est la septième mise à jour de l'AU 128/09. Pour en savoir plus : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/EUR46/031/2010/efr>

Nom : Alexeï Sokolov

Genre h/f : homme

Informations complémentaires sur l'AU 128/09, EUR 46/035/2011, 11 août 2011

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

